

Mail de Monsieur Philip ADOLPH du 25 avril 2023 à 9h03

Bonjour Madame, Monsieur,

L'objet de mon message concerne la concertation publique en cours à la piscine de La Bocca sur le projet de la Frayère aval partie 1. La consultation des documents du projet d'aménagement me permet d'observer des à-peu-près dans le dimensionnement hydraulique du projet qui semblent préjudiciables à la protection des personnes et des biens.

Pourriez vous vous intéresser à mes questions ?

Pourquoi l'objectif de contenir sans débordements de la confluence des deux frayère à l'embouchure la crue centennale estimée à 120 m³ (Octobre 2015) n'est pas garantie ?

Pourquoi le projet d'aménagement ne considère même pas un dimensionnement incluant une revanche de sécurité d'au moins 10% soit 13 m³ dans sa modélisation pour un débit total de 132 m³ ?

Que voyez vous là ?

Pour un contribuable, où trouver alors la justification d'efficacité d'investissements dans un Papi à 50KM€, dans un tronçon à 2M€, dans d'autres travaux à venir, sans contre partie de garanties de résultats pour protéger les populations et les biens d'un événement climatique qui a été longuement documenté ?

Vous, nous, je sais qu'un événement climatique de cet ampleur, voir pour l'avenir plus intense encore se reproduira.

Où se trouve sa valeur ajoutée si ce n'est de considérer que son efficacité est de prévenir la répétition de ces conséquences ?

En l'état le projet s'en rapproche mais ne la délivre pas alors quel est de sa raison d'être ?

Pour moi, la foi en la vérité de ce projet commence avec le doute au sujet de ces vérités auxquelles on croyait jusqu'à présent.

Est il dans l'erreur ou dans le mensonge ?

Est il efficace de donner une suite de bon sens à la régularisation de dimensionnement du projet en considérant la prise en compte des argumentations que j'énonce ?

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

M. Adolph